



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des Nations Unies
pour la population**

Distr. générale
4 novembre 2010
Français
Original : anglais

Première session ordinaire de 2011

31 janvier-3 février 2011, New York

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Questions d'organisation

**Rapport de la deuxième session ordinaire de 2010
(New York, 30 août-2 décembre 2010)**

Table des matières

| | <i>Page</i> |
|--|-------------|
| I. Questions d'organisation | 2 |
| Débat consacré au PNUD | 2 |
| II. Déclaration de l'Administratrice et questions financières, budgétaires et administratives | 2 |
| III. Programmes de pays et questions connexes | 6 |
| Débat consacré au Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets. | 9 |
| IV. Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets | 9 |
| Débat consacré aux questions communes | 10 |
| V. Questions financières, budgétaires et administratives | 10 |
| VI. Suite donnée à la réunion du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida | 11 |
| Segment consacré au FNUAP. | 13 |
| Déclaration de la Directrice exécutive. | 13 |
| VII. Évaluation | 18 |
| VIII. Programmes de pays et questions connexes | 21 |
| IX. Questions diverses. | 22 |



I. Questions d'organisation

1. La deuxième session ordinaire de 2010 du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) s'est tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York du 30 août au 2 septembre 2010.

2. Le Conseil d'administration a approuvé l'ordre du jour et le plan de travail de sa deuxième session ordinaire de 2010 (DP/2010/L.3) et le rapport sur les travaux de sa session annuelle de 2010 (DP/2010/33).

3. Le Conseil d'administration a approuvé le calendrier ci-après pour les sessions qu'il tiendra en 2011 :

| | |
|--|---------------------------|
| Première session ordinaire : | 31 janvier-3 février 2011 |
| Réunion conjointe des conseils d'administration du PNUD/FNUAP, de l'UNICEF et du Programme alimentaire mondial (PAM) : | 4 et 7 février 2011 |
| Session annuelle : | 6-17 juin 2011 |
| Deuxième session ordinaire : | 6-9 septembre 2011 |

4. Les décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa deuxième session ordinaire de 2010 figurent dans le document DP/2011/2, qu'il est possible de consulter à l'adresse : www.undp.org/execbrd.

Débat consacré au PNUD

II. Déclaration de l'Administratrice et questions financières, budgétaires et administratives

5. L'Administratrice du PNUD a commencé par déclarer que les mois suivants seraient importants pour la promotion des objectifs de développement convenus sur le plan international, à l'occasion en particulier du Sommet qui serait consacré aux objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et de la réunion sur les changements climatiques. Elle a présenté dans les grandes lignes la part active que le Programme prenait dans la préparation du Sommet à venir, qui serait l'occasion pour les États Membres de convenir d'un plan de travail axé sur l'action pour la réalisation des OMD d'ici à 2015. À ce sujet, elle a mentionné le projet visant à accélérer la réalisation des OMD ainsi que l'évaluation internationale dirigée par le Programme, dont le Groupe des Huit (G-8) s'était félicité dans sa déclaration de Muskoka. Elle a aussi présenté les activités relatives au climat les plus récentes et leurs liens avec le développement, et donné l'exemple de l'accord historique portant création du Fonds d'affectation spéciale pour le projet Yasuni ITT (Ishpingo-Tambococha-Tiputini) que le Programme venait de conclure avec le Gouvernement équatorien en vue de préserver la diversité biologique, ainsi que les moyens de subsistance, les droits et les cultures des peuples autochtones de la région.

6. L'Administratrice a exprimé sa compassion pour les victimes des catastrophes naturelles récemment survenues dans plusieurs pays. Elle a fait le bilan des activités menées par le Programme au Pakistan, au niveau national et à celui des districts en particulier, avec les autres organismes des Nations Unies ou comme chef de file du module interinstitutions pour le relèvement communautaire. Elle a souligné qu'il importait de passer sans heurt des activités de secours à un relèvement rapide et constaté que bien souvent cette composante de l'action menée par la communauté internationale était insuffisamment financée. Elle a aussi appelé l'attention sur les efforts de relèvement déployés en Haïti et le fait que le Secrétaire général l'avait désignée pour représenter le système des Nations Unies à la Commission intérimaire pour la reconstruction d'Haïti. Dans ses observations sur la parution le 4 novembre du *Rapport sur le développement humain pour 2010*, elle a exprimé l'espoir que la vingtième édition du Rapport donne lieu à un débat constructif, notamment sur l'utilisation de méthodes novatrices pour mesurer le développement humain.

7. En ce qui concerne le PNUD, l'Administratrice a rendu compte des progrès accomplis dans cinq domaines prioritaires liés au plan d'action de l'institution : a) efforts davantage axés sur les résultats; b) création de réseaux pour le partage des connaissances; c) opérations d'achat et de recrutement plus rapides; d) prise de mesures pour la sélection, le perfectionnement et la fidélisation du personnel et échanges de vues avec les fonctionnaires aux fins de leur notation; et e) conclusion de partenariats stratégiques et contacts accrus avec les principaux pays émergents. L'Administratrice a également évoqué le rôle du Programme dans la gestion du système des coordonnateurs résidents et signalé la publication prochaine de la Synthèse pour 2009 des rapports annuels des coordonnateurs résidents, où étaient présentées les activités menées par les équipes de pays des Nations Unies pour aider les pays à réaliser leurs objectifs de développement.

8. En tant que Présidente du Groupe des Nations Unies pour le développement, l'Administratrice a renouvelé l'engagement d'appuyer la réalisation au plan national des objectifs du Millénaire pour le développement et de veiller à la cohérence de l'action des organismes des Nations Unies grâce à l'harmonisation des pratiques. Elle a mis l'accent sur les efforts de promotion de l'efficacité opérationnelle au niveau des pays, en indiquant que des recommandations, issues de quatre missions conjointes dans des pays de programme, seraient présentées à l'approbation du Groupe des Nations Unies pour le développement et du Comité de haut niveau sur la gestion, lors de leur première réunion commune. Au sujet de la création d'ONU-Femmes, elle a réaffirmé que la nouvelle Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme contribuerait à mieux définir l'action des Nations Unies en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de la femme.

9. Au sujet de la situation financière du PNUD, l'Administratrice a rappelé la nécessité urgente de collecter davantage de ressources de base et d'en accroître la prévisibilité, s'agissant en particulier des annonces de contributions pluriannuelles, car les projections pour 2010 laissaient encore prévoir une diminution du financement. Dans son examen du montant total des contributions au PNUD et aux programmes et fonds connexes, elle a souligné que le montant des ressources ordinaires devrait être inférieur d'au moins 30 % à l'objectif fixé pour 2010 dans le plan stratégique. Elle a par ailleurs indiqué que, bien qu'il vise l'excellence dans ses travaux, le PNUD aurait du mal à satisfaire les attentes du Comité d'administration si les ressources de base continuaient de se faire rares.

10. Au sujet de la transparence et de la responsabilité financière, l'Administratrice a annoncé que le PNUD faisait partie du nombre restreint des organismes des Nations Unies pour lesquels le Comité des commissaires aux comptes avait émis une opinion sans réserve pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2009. Elle a par ailleurs souligné que le Programme était responsable de l'administration de fonds d'affectation spéciale multidonateurs, et annoncé le lancement le 2 septembre 2010 du portail Web Gateway, nouvel outil d'information financière en temps réel sur les contributions versées par les donateurs, les montants virés, les dépenses annuelles et autres renseignements.

11. Pour conclure, l'Administratrice a remercié le Conseil d'administration de son soutien. Elle a réaffirmé que le Programme était résolu à améliorer encore sa capacité d'aider les pays à atteindre leurs objectifs de développement, à travailler avec une grande diversité de partenaires et à assurer la cohérence de l'action des organismes des Nations Unies.

12. L'Administratrice associée a présenté le rapport sur l'examen annuel de la situation financière pour 2009 (DP/2010/35 et Add.1). Elle a réitéré la demande de l'Administratrice concernant la nécessité de disposer de ressources de base suffisantes et prévisibles, sans lesquelles les programmes du PNUD ne pourraient être exécutés. Elle a fait le point de la situation concernant les contributions au titre des ressources de base et des autres ressources versées au PNUD et aux programmes connexes en 2009, en évoquant les tendances des dépenses et l'instabilité des taux de change, ainsi que les mesures prises pour mettre en application les Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS) d'ici à 2012.

13. Les délégations ont remercié l'Administratrice de son excellente déclaration et se sont félicitées du rapport financier et de son contenu. Elles ont dans leur grande majorité salué le dynamisme dont l'Administratrice avait fait montre depuis qu'elle avait pris ses fonctions, pour ce qui est en particulier de promouvoir les objectifs du Millénaire pour le développement et les initiatives du plan d'action de l'institution. Elles ont félicité le PNUD de sa contribution aux préparatifs du Sommet sur les OMD, notamment l'évaluation internationale et le projet visant à accélérer la réalisation des objectifs. Elles ont souhaité que le Sommet soit l'occasion pour les participants de réaffirmer leur volonté politique, de convenir d'un plan de travail axé sur l'action et d'accroître l'aide publique au développement et d'autres contributions. Des délégations ont relevé que le maintien du statu quo dans certaines régions, comme l'Afrique subsaharienne, ne permettrait pas de réaliser les OMD d'ici à 2015. Elles souhaitaient en savoir plus sur le projet visant à accélérer la réalisation des objectifs, certaines d'entre elles mentionnant les résultats encourageants obtenus dans des pays pilotes. Elles ont proposé la réalisation d'une évaluation approfondie des incidences de la crise alimentaire, énergétique et financière sur l'action en faveur du développement.

14. Des délégations ont insisté sur la menace que les changements climatiques faisaient peser sur la sécurité humaine et les écosystèmes. Certaines d'entre elles ont appelé l'attention sur les partenariats novateurs noués par le PNUD pour faire face aux changements climatiques dans leur pays, ainsi qu'au niveau régional, et souhaité que ces initiatives soient reproduites ailleurs. Plusieurs délégations de pays de programme ont félicité le Programme de continuer à s'employer à renforcer les capacités nationales, pour faire face aux changements climatiques notamment, et demandé la réalisation d'activités de suivi et d'évaluation communes pour améliorer

la coordination, mettre en commun les ressources et obtenir plus de résultats. Une délégation a engagé le PNUD à faire connaître son expérience de la prise en compte de l'environnement et à encourager d'autres institutions à faire de même avant la Conférence des Nations Unies sur le développement durable qui se tiendra en 2012.

15. La majorité des délégations ont exprimé leur sympathie à l'Afghanistan, à la Chine et au Pakistan, pays touchés par des inondations. Elles ont pris note en s'en félicitant des activités de reconstruction entreprises en Haïti après le tremblement de terre du 12 janvier 2010. Elles ont insisté pour que le PNUD continue de s'employer à renforcer son action dans les pays touchés par un conflit ou une crise, en coopération avec les gouvernements hôtes et les principaux partenaires comme la Banque mondiale, et de tirer les leçons de l'expérience pour améliorer les interventions. Elles ont également demandé que les efforts soient plus rapidement déployés, mieux coordonnés et plus efficaces. Une délégation a souhaité connaître la suite que le Programme comptait donner aux recommandations issues de l'examen récent du Bureau de la prévention des crises et du relèvement. Une autre délégation a rappelé qu'il ne fallait pas perdre de vue, lors des opérations de secours humanitaires, les besoins à plus long terme des pays sortant d'une crise.

16. Des délégations ont fait part de leur grave préoccupation devant la baisse continue du financement. Elles ont déclaré que l'insuffisance des ressources de base compromettrait le caractère multilatéral et impartial du PNUD, et réduisait les possibilités d'adopter des modes de gestion plus stratégiques et souples. Tout en reconnaissant la part que jouaient des forces extérieures comme la crise économique mondiale dans le déclin des contributions au titre des ressources de base, elles ont engagé le Programme à continuer d'aménager les dépenses en fonction des prévisions de recettes et de rendre compte de l'affectation des montants économisés. Elles ont donné l'exemple des voyages comme domaine dans lequel les dépenses pourraient être réduites, compte tenu en particulier de progrès des communications et de l'impact sur l'environnement. Des délégations ont également demandé que les effets des fluctuations des taux de change soient davantage expliqués dans les futurs rapports, ainsi que les mesures prises pour éviter que les résultats financiers n'en pâtissent. Elles ont en outre rappelé la nécessité d'assurer le financement des programmes prioritaires. Certaines délégations ont demandé que le rapport financier soit présenté en même temps que le rapport annuel pour des raisons de cohérence.

17. Des délégations ont demandé que les États Membres augmentent d'urgence leurs contributions aux ressources de base et souligné que le Programme avait besoin d'engagements pluriannuels pour arriver à s'acquitter de ses obligations. Par ailleurs, des délégations ont rappelé que le Programme devait trouver des moyens plus novateurs de mobiliser d'autres types de ressources, comme les dons en nature. Elles l'ont engagé à continuer de chercher les moyens de mettre à profit les possibilités encore inexploitées des pays à revenu intermédiaire, aux fins du financement et de l'instauration d'un nouveau type de partenariat qui traduise la dynamique unique de ces pays.

18. Des délégations se sont félicitées de l'accent mis par le Programme sur la cohérence de l'action du système des Nations Unies. Elles ont réaffirmé qu'il importait d'assurer, sur les plans tant quantitatif que qualitatif, le financement des activités opérationnelles et de définir ce qui constituait la « masse critique » des ressources de base nécessaires. Elles ont salué par ailleurs l'attention portée à l'exécution du plan d'action du Programme, à la gestion axée sur les résultats, à la

coopération Sud-Sud, au respect du principe d'unité dans l'action et à l'élaboration des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement. Plusieurs délégations ont demandé encore plus de coordination et de cohérence dans l'assistance fournie au titre des programmes de pays.

19. La création de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme a été saluée par les délégations, qui ont rappelé que l'égalité des sexes demeurerait une priorité stratégique du PNUD et qu'elle était un élément indispensable de la réalisation de l'objectif du Millénaire numéro 3 (Égalité des sexes et autonomisation de la femme) et intéressait tous les OMD. À cet égard, elles ont prié l'Administratrice, en sa qualité de Présidente du Groupe des Nations Unies pour le développement, d'aider la nouvelle Entité à définir et faire valoir ses compétences particulières et de veiller à ce qu'elle soit bien financée et dirigée.

20. L'Administratrice a remercié les délégations de leurs observations, en particulier les délégations des pays de programmes qui avaient mis en avant la valeur ajoutée de la collaboration offerte par le PNUD. Elle a appelé l'attention sur l'un des principaux résultats du récent examen de la fonction prévention des crises et relèvement, à savoir que le personnel du Bureau de Genève se rendrait au siège du Programme à New York aux fins de renforcer les capacités de l'institution et inculquer des savoir faire aux niveaux régional et national. Elle a aussi expliqué les effets des fluctuations des taux de change sur les ressources de base. À ce sujet, elle a souligné que, quand bien même les contributions au titre des autres ressources étaient importantes, c'étaient les ressources de base qui donnaient la latitude tant nécessaire pour exécuter les programmes de façon stratégique et efficace et toucher le plus grand nombre de pays, en particulier ceux qui étaient pauvres sur le plan économique mais stables (et ne pouvaient donc pas bénéficier des mécanismes de financement d'urgence). Elle a évoqué l'examen en cours des dépenses et souligné que le Programme conservait des réserves au niveau minimum prescrit par le Conseil d'administration. Elle a réaffirmé qu'un contrôle rigoureux des dépenses serait maintenu. Elle a également redonné l'assurance que la mission de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme était au cœur des objectifs du Programme et de ses programmes intersectoriels, et souligné que la création d'ONU-Femmes ne dispensait pas les autres organismes des Nations Unies de mener des activités en faveur de l'égalité des sexes. Pour terminer, elle a indiqué que, pour la première fois dans son histoire, le PNUD avait noué un partenariat officiel avec un pays émergent, et qu'il s'employait à élargir et approfondir ses partenariats stratégiques.

21. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2010/29 sur l'examen annuel de la situation financière (2009).

III. Programmes de pays et questions connexes

22. L'Administratrice associée a invité les délégations à présenter leurs observations sur huit projets de descriptif de programme, concernant les pays suivants : Burkina Faso, Chili, République populaire démocratique de Corée, Indonésie, Maldives, Somalie, Uruguay et Zambie. Elle a indiqué que le nouveau programme de pays pour le Pakistan, soumis à l'approbation du Conseil d'administration, avait été conçu pour assurer une transition sans heurt des secours

humanitaires aux efforts de relèvement rapide. Les directeurs des bureaux régionaux ont présenté les projets de programme de pays les concernant.

23. Les délégations de pays visés par un nouveau programme ont fait part de leur satisfaction, en soulignant la façon dont ces programmes contribueraient à la réalisation des priorités de développement nationales et à celle des OMD. La majorité des délégations qui se sont exprimées ont confirmé avoir travaillé en étroite coordination avec le PNUD à l'établissement des programmes.

24. Les délégations se sont félicitées de la concertation ayant présidé à l'élaboration des projets de descriptif de programme, qui tenaient compte des priorités nationales et du principe de prise en main par les pays. Certaines ont rappelé que les pays devaient disposer des compétences techniques dont ils avaient effectivement besoin, et que les activités concernant l'établissement de rapports, le suivi et l'évaluation devaient s'inscrire dans un processus rigoureux axé sur l'obtention de résultats. Elles ont aussi souligné la nécessité de regrouper autant que possible les ressources et de limiter l'envergure des activités menées pour en préserver l'orientation stratégique et en accroître l'impact. Une délégation a souhaité recevoir une analyse détaillée des questions liées à l'établissement de programmes pour les pays à revenu moyen et demandé que l'on envisage un nouveau type de cadre de coopération tenant compte des particularités de ces pays.

25. L'Administrateur assistant et Directeur régional pour l'Asie et le Pacifique a présenté dans le détail le projet de programme de pays pour la République populaire démocratique de Corée, en indiquant que toutes les activités de programme envisagées contribueraient à la réalisation des objectifs de développement humain durable, que tous les projets devraient être approuvés par le siège du PNUD et que celui-ci était ouvert à toutes consultations avec les membres intéressés du Conseil d'administration sur les programmes, qui en étaient au stade de l'élaboration. Comme il le faisait pour l'ensemble de ses programmes, le PNUD fournirait des renseignements concernant tous les projets sur le site Web des bureaux de pays concernés.

26. Des délégations ont exprimé leur soutien au projet de programme destiné à la République populaire démocratique de Corée et aux activités du PNUD dans ce pays. Des délégations se sont félicitées de ce que le programme de pays contribuerait à la réalisation des OMD et à l'amélioration des conditions de vie de la population. Certaines ont souligné la nécessité d'appuyer la réalisation des objectifs de développement humain durable et de privilégier les populations vulnérables, et ont demandé une évaluation et un suivi rigoureux de l'exécution du programme. Il a été confirmé que ces observations seraient pleinement prises en considération.

27. Plusieurs délégations ont noté qu'il était très peu question de partenariats dans le projet de descriptif de programme pour la Zambie, alors qu'une évaluation récente avait confirmé le caractère limité de la collaboration avec d'autres institutions. Elles ont appelé à une plus grande coordination et à une programmation commune interinstitutions et à la mobilisation de capacités et ressources suffisantes pour garantir la qualité des interventions. Deux délégations ont recommandé d'ajouter au descriptif de programme une section consacrée au contrôle des risques, ainsi qu'une analyse du paysage institutionnel dans lequel le PNUD évoluait. Une autre délégation a déclaré que les objectifs concernant le VIH semblaient restreints et demandé que des indicateurs ventilés par sexe soient établis pour les activités de suivi et d'évaluation concernant le VIH/sida, les petits exploitants agricoles,

l'égalité des sexes et la gouvernance. Une délégation a relevé l'absence de résultats escomptés dans le programme concernant les médias et la société civile, en se demandant par ailleurs si ce programme avait été conçu en coordination avec des efforts existants analogues en Zambie.

28. Pour d'autres délégations, il fallait davantage insister sur l'application du principe de responsabilité et la gestion des risques dans le projet de descriptif de programme pour la Somalie, où les conditions de sécurité limitaient les possibilités d'opérer à l'intérieur du pays. Elles ont également demandé que le projet de descriptif de programme renferme plus de renseignements sur l'impact, les résultats et la transparence et sur les difficultés d'application. Des délégations ont estimé qu'un lien devait être établi entre le programme et les activités de consolidation de la paix dans le pays, et expliquer l'incidence du cadre stratégique intégré des Nations Unies sur les travaux du PNUD dans le pays. Elles ont également demandé une évaluation des problèmes et possibilités de développement en Somalie, et dans l'ensemble de la région.

29. Les délégations ont exprimé leur sympathie au Pakistan après les récentes inondations dont ce pays avait été victime et appuyé l'intégration de mesures de relèvement rapide dans le nouveau programme de pays. Au sujet du projet de descriptif de programme pour le Burkina Faso, deux délégations ont noté que peu de partenariats étaient prévus. Elles ont engagé le PNUD à mieux faire valoir ses avantages spécifiques dans le pays compte tenu de l'ampleur des activités proposées. Une délégation a noté la nécessité d'en faire autant dans le projet de descriptif de programme pour l'Indonésie, étant donné en particulier que le Gouvernement indonésien avait annoncé qu'à compter de 2011 ou 2012 il prendrait davantage en charge l'administration et la gestion des fonds versés par les donateurs et la supervision des autres groupes internationaux de développement présents dans le pays.

Assistance au Myanmar

30. L'Administrateur assistant et Directeur régional pour l'Asie et le Pacifique et le Coordonnateur résident des Nations Unies et Représentant résident du PNUD ont présenté la note sur l'assistance au Myanmar (DP/2010/36).

31. Les six délégations ayant pris la parole ont exprimé leur accord avec les constatations de la mission d'évaluation indépendantes. Une délégation a insisté pour que le Programme envisage de concentrer les ressources dans un nombre moindre de programmes et de régions géographiques afin d'optimiser les résultats. La même délégation a demandé que l'on améliore les systèmes de communication et de gestion de l'information et renforce les compétences techniques du personnel travaillant au niveau des districts.

32. Le Représentant résident a réaffirmé que le PNUD était déterminé à répondre aux besoins de la population du Myanmar. Il a indiqué que le Programme mettrait au point une stratégie pour réduire son champ d'action géographique et établirait un nouveau programme d'activités pour la période 2012-2015, qu'il présenterait au Conseil d'administration en 2011.

33. Le Conseil d'administration a pris note des huit projets de descriptif de programme de pays présentés. Conformément à la décision 2006/36, les descriptifs révisés seraient affichés sur le site Web dans les six semaines qui en suivraient l'examen à la deuxième session ordinaire et approuvés à la première session

ordinaire de 2011, selon la procédure d'approbation tacite, sans être examinés ou faire l'objet d'un débat, sauf dans le cas où cinq membres au moins souhaiteraient qu'il en soit autrement et en informeraient par écrit le secrétariat.

34. Le Conseil d'administration a entériné 11 programmes de pays et un programme régional selon la procédure d'approbation tacite, conformément à sa décision 2001/11. Ces programmes concernaient l'Azerbaïdjan, le Bélarus, le Cambodge, la Chine, la région de l'Europe et de la Communauté d'États indépendants, la Géorgie, l'Iraq, la Jamahiriya arabe libyenne, le Pakistan, la Serbie, le Swaziland et la Turquie. Il a également approuvé la deuxième reconduction pour une durée d'un an du programme de pays pour la République islamique d'Iran. Il a adopté en outre la décision 2010/30 sur l'assistance au Myanmar.

Débat consacré au Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

IV. Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

35. Le Directeur exécutif du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) a présenté dans les grandes lignes les activités d'achat des organismes des Nations Unies pour 2009 (DP/2010/38 et Corr.1).

36. Deux délégations ont pris la parole. Elles ont remercié le Bureau de son rapport et félicité des progrès réalisés en matière d'efficacité. Une délégation a suggéré que le rapport pour l'année suivante comprenne une analyse des ressources humaines et de la capacité technologique disponibles pour la passation de marchés dans les pays en développement. Les délégations ont demandé que des recommandations soient formulées en vue de créer les conditions voulues pour que les organismes des Nations Unies augmentent le volume de leurs achats dans les pays en transition et en développement. Une autre délégation a indiqué qu'il fallait privilégier la notion de rapidité pour assurer le succès des opérations d'achat, tout en notant que cette question n'était pas traitée dans le rapport. Les délégations ont demandé des renseignements sur les outils utilisés pour assurer un retour d'information, comme les sondages effectués auprès des clients.

37. Le Directeur exécutif s'est félicité de ces observations et a réitéré l'engagement du Bureau de renforcer la capacité des pays en développement de constituer des sources d'approvisionnement pour les organismes des Nations Unies. Il a réaffirmé que la rapidité et le respect des délais étaient deux éléments cruciaux de la passation des marchés, qui devraient faire l'objet d'une étude dans le rapport pour l'année suivante. À ce sujet, il a confirmé que le Bureau s'employait à garantir des délais d'approvisionnement aussi courts que possible, en indiquant que des pratiques optimales étaient en place pour les grandes situations de crise, comme en Haïti et au Pakistan. Pour terminer, il a décrit l'utilisation que faisait le Bureau des enquêtes, immédiates et annuelles, sur l'opinion des clients concernant la qualité et la quantité des services, en vue de définir les possibilités d'amélioration.

38. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2010/31 concernant le rapport statistique annuel sur les activités d'achat du système des Nations Unies pour 2009.

Débat consacré aux questions communes

V. Questions financières, budgétaires et administratives

39. Au nom des organisations, le Chef de la Section du budget du FNUAP a présenté le rapport commun du PNUD, du FNUAP et du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) intitulé « Feuille de route pour l'établissement d'un budget intégré : classification des coûts et budgétisation axée sur les résultats » (DP-FPA/2010/1-E/ICEF/2010/AB/L.10).

40. Les délégations se sont félicitées de la poursuite de la collaboration entre les organisations et des efforts déployés pour établir un budget intégré à compter de 2014. Elles ont insisté pour que ce budget porte sur toutes les sources de financement et prévoit des mesures pour évaluer l'efficacité et la comparabilité des opérations. Elles ont demandé des précisions sur les raisons pour lesquelles, dans l'annexe au rapport, les organisations devaient classer des fonctions analogues dans des catégories de coût différentes et sur quels critères ces différences étaient établies. Elles ont déclaré que les dépenses découlant des activités prescrites par l'Assemblée générale (touchant la sécurité, les normes IPSAS, l'administration de la justice et la réforme des engagements) devaient être considérées comme des dépenses de gestion. Elles ont proposé à cet égard l'adoption de deux sous-rubriques dans la catégorie des coûts de gestion – dépenses renouvelables et dépenses ponctuelles (non renouvelables) – et suggéré d'indiquer simplement les coûts qui ne relevaient pas du contrôle.

41. Des délégations ont demandé qu'une plus grande attention soit portée aux résultats. Elles ont constaté avec préoccupation qu'une méthode trop sélective de budgétisation axée sur les résultats avait été retenue pour établir les prévisions préliminaires pour 2012-2013. Elles ont proposé de mettre à l'examen plusieurs questions : présentation du budget permettant une comparaison avec les budgets précédents, modification des états financiers pour tenir compte de la nouvelle classification des coûts, rôle de la gestion des résultats dans le budget intégré, et établissement pour 2014 d'un budget intégré liés aux résultats attendus en matière de développement de l'exécution des prochains plans stratégiques de chaque organisation. Des délégations ont demandé à recevoir dans les semaines suivantes un modèle de budget, pour étayer leurs débats. Deux délégations ont demandé qu'une distinction soit établie entre les dépenses d'investissement et les dépenses permanentes dans le modèle de budget.

42. Quelques délégations ont considéré qu'une représentation graphique globale de la nouvelle classification des coûts serait utile pour le budget de 2010-2013. Elles ont considéré que la façon dont les organisations comptaient appliquer la méthode de budgétisation axée sur les résultats n'était pas claire et proposé de définir des orientations précises, qui portent notamment sur les défis à relever et les restrictions applicables.

43. L'Administrateur assistant adjoint et Directeur adjoint du Bureau de la gestion du PNUD a remercié les délégations de leurs observations et de leur appui à la mise au point d'un budget harmonisé. Il a souligné que les trois organisations avaient des modèles de fonctionnement différents, y compris en ce qui concerne les attributions de leurs fonctionnaires, l'imputation des coûts et les arrangements conclus avec les

partenaires d'exécution. Il a confirmé la nécessité de séparer les dépenses renouvelables et les dépenses ponctuelles, et la volonté du PNUD d'indiquer clairement les liens entre le budget et les résultats. Il a évoqué les travaux du PNUD concernant la présentation des états financiers ainsi que le processus de budgétisation axée sur les résultats et la classification des coûts. Pour terminer, il a donné l'assurance que les chiffres des précédents budgets du PNUD seraient utilisés pour établir le modèle de budget harmonisé.

44. Le Directeur de la Division des services de gestion du FNUAP a remercié les délégations de leur soutien et de leurs avis et indiqué que les trois organisations étaient bien avancées sur la voie de l'établissement d'un budget intégré. Pour ce qui est du FNUAP, il a réaffirmé que la passation des marchés était liée au programme et tenait compte des résultats attendus, raison pour laquelle le Fonds classait les achats dans la rubrique « efficacité du développement ». Il a assuré le Conseil d'administration que le Fonds établirait les liens voulus entre toutes les catégories de ressources prévues dans le plan stratégique et les résultats attendus. Répondant à une demande, il a indiqué qu'il n'y aurait pas d'incidence sur le recouvrement des coûts et que le Fonds réexaminerait cette question avec le Conseil à un stade ultérieur. S'agissant du budget, il a indiqué que le modèle ferait apparaître séparément les dépenses ponctuelles (non renouvelables) et les dépenses renouvelables pour permettre une comparaison utile et transparente. Il a déclaré que les états financiers seraient présentés conformément aux normes IPSAS, qui prévoyaient de comparer les dépenses prévues au budget et les dépenses effectivement engagées.

45. Le Conseil d'administration a adopté le projet de décision 2010/32 intitulé « Rapport commun PNUD/FNUAP/UNICEF sur la feuille de route pour l'établissement d'un budget intégré : classification des coûts et budgétisation axée sur les résultats ».

VI. Suite donnée à la réunion du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida

46. L'Administrateur assistant et Directeur du Bureau des politiques de développement du PNUD et la Directrice exécutive adjointe du FNUAP (Programme) ont présenté conjointement le rapport sur l'application des recommandations et des décisions du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) (DP/2010/39-DP/FPA/2010/26).

47. Les délégations ont félicité le PNUD et le FNUAP de la suite qu'ils ont donnée à la deuxième évaluation d'ONUSIDA. Elles ont demandé qu'à l'avenir, les rapports soient axés davantage sur les résultats de la participation du PNUD et du FNUAP à la lutte contre le VIH et le sida. Elles ont recommandé qu'une annexe de format standard soit jointe au rapport que le Comité de coordination présente au Conseil de coordination du Programme pour les divers partenaires, afin de faire ressortir la contribution apportée par chacun d'eux. Les délégations ont également demandé que les indicateurs soient mieux alignés entre ONUSIDA et les organismes coparrainants et insisté sur l'importance de la cohérence entre les cadres de résultats d'ONUSIDA au niveau mondial et les plans stratégiques et cadres de résultats du PNUD et du

FNUAP. Un certain nombre de délégations ont souligné que pour améliorer la transparence et la responsabilité financière, il était indispensable d'accroître les consultations avec les donateurs et les organisations participantes dans le cadre de l'élaboration du nouveau plan stratégique d'ONUSIDA.

48. Les délégations ont demandé au PNUD et au FNUAP de définir plus clairement la répartition des tâches dans les nouvelles directives d'ONUSIDA, en indiquant notamment quel était l'organisme chef de file pour les opérations, et leur ont recommandé de veiller à ce que les directives et l'objectif stratégique et les cadres de résultats des organisations soient cohérents. Elles ont par ailleurs demandé des informations sur la suite donnée à la lettre conjointe adressée par le Directeur exécutif d'ONUSIDA et le Président du Groupe des Nations Unies pour le développement aux coordonnateurs résidents, au sujet de la mise en œuvre du cadre de résultats d'ONUSIDA pour 2011. Les délégations ont noté avec satisfaction les efforts déployés pour renouveler les partenariats avec le Fonds mondial contre le sida, la tuberculose et le paludisme, et l'Initiative sur la santé mondiale lancée par les États-Unis, qui doivent permettre d'obtenir rapidement des résultats efficaces. En ce qui concerne la prévention de la transmission mère-enfant, plusieurs délégations ont posé des questions au sujet de la collaboration du FNUAP avec l'OMS et l'UNICEF au niveau des pays. Elles se sont félicitées de l'extension du programme d'accès aux préservatifs masculins et féminins à 71 pays, ont demandé que des objectifs plus ambitieux soient fixés pour 2011 et ont recommandé l'adaptation des programmes de prévention du VIH aux conditions locales.

49. Des délégations ont demandé que les coparrainants s'engagent sans réserve à mettre en œuvre les décisions du Conseil de coordination du Programme ONUSIDA et ont noté que le nouveau budget unifié et cadre de responsabilisation devrait mesurer les résultats de l'ensemble du budget, et que les allocations de base au titre du programme conjoint devraient être effectuées en fonction des priorités en ce qui concerne les épidémies, de la performance des coparrainants, et des fonds que chaque coparrainant mobilise à l'échelle mondiale et régionale. Plusieurs délégations ont recommandé que les efforts visant à réduire l'inégalité entre les sexes et à lutter contre la violence à l'égard des femmes soient renforcés, car ces deux problèmes sont les principaux facteurs à l'origine de l'épidémie de VIH. Elles ont fait l'éloge du travail accompli par le FNUAP pour intégrer la lutte contre le VIH aux services de santé sexuelle et procréative pour obtenir une meilleure couverture et avoir un impact plus large, et apprécié les efforts déployés par le PNUD et le FNUAP pour améliorer la fourniture de ces services par les gouvernements. Des délégations ont demandé au FNUAP et au PNUD à œuvrer en collaboration avec l'UNICEF à la réalisation de la nouvelle vision d'ONUSIDA : Zéro discrimination. Zéro nouvelles infections au VIH. Zéro décès liés au sida.

50. L'Administrateur assistant et Directeur des politiques de développement du PNUD a remercié les délégations de leurs observations. Il a réaffirmé l'importance de la cohérence entre les cadres de résultats et mis l'accent sur les mesures prises pour aligner et clarifier le rôle de chaque organisme. Il a confirmé que le PNUD continuait à se fonder sur les leçons tirées de l'évaluation, tant pour améliorer l'alignement des activités que pour établir ses futurs rapports.

51. La Directrice exécutive adjointe du FNUAP (Programme) a remercié les délégations de leurs observations constructives et des conseils qu'elles avaient offerts. Elle a reconnu l'importance de la cohérence entre les plans stratégiques du

FNUAP, du PNUD et d'ONUSIDA pour assurer une réponse conjointe et intégrée dans la lutte contre le VIH. Elle a déclaré que le prochain examen à moyen terme des plans stratégiques et l'élaboration du plan stratégique d'ONUSIDA pour la période 2011-2015 offrirait l'occasion d'élaborer des plans permettant de renforcer la lutte contre le VIH et d'accélérer l'accès universel. En ce qui concerne la prévention de la transmission mère-enfant, la Directrice exécutive adjointe a souligné que le FNUAP ne travaillait pas isolément mais en partenariat étroit avec l'OMS et l'UNICEF, en tenant compte de son avantage relatif, en mettant l'accent en particulier sur la prévention primaire et en veillant à ce que les femmes séropositives aient accès à des moyens contraceptifs pour éviter une grossesse lorsqu'elles le souhaitaient et aux services de santé procréative nécessaires. Elle a donné aux délégations l'assurance que le FNUAP encourageait l'adoption d'une approche globale de la prévention du VIH, prévoyant notamment une éducation sexuelle adaptée à l'âge et la disponibilité de contraceptifs, notamment de préservatifs masculins et féminins, des tests et des conseils. En ce qui concerne la répartition des tâches, elle a reconnu qu'elle devait être plus claire et a déclaré qu'elle serait fondée sur les recommandations du Comité d'organisations coparrainantes, compte tenu de l'avantage relatif de chacune d'elles. Enfin, elle a présenté au Conseil d'administration le nouveau Chef du service VIH/sida du FNUAP, qui avait récemment pris ses fonctions au Fonds après avoir travaillé à ONUSIDA.

52. Le Chef du service VIH/sida du PNUD a donné un aperçu des mesures prises pour donner suite à la lettre adressée par l'Administrateur du PNUD et le Directeur exécutif d'ONUSIDA aux coordonnateurs résidents au sujet du cadre de résultats d'ONUSIDA. Il a réaffirmé que la coordination des activités de lutte contre le VIH était en cours et faisait l'objet d'un examen dans le cadre d'instruments de planification tels que les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement. Il a souligné par ailleurs qu'il fallait faire attention à ce que la répartition des tâches entre les organisations n'aille pas à l'encontre du principe d'unité d'action au niveau des pays.

53. Le Directeur de la Division technique du FNUAP a remercié les délégations de leurs observations concernant le programme global visant à favoriser l'utilisation de préservatifs et noté qu'il était important d'axer les efforts sur les pays prioritaires afin d'avoir un impact plus élevé. Il a mis l'accent sur les efforts conjoints déployés pour faire face à la transmission mère-enfant. Enfin, en ce qui concerne la répartition des tâches, il a souligné qu'il fallait clarifier les rôles de chaque partenaire et organisme chef de file, notant que la mission des organismes partenaires était d'agir et celle des organismes chefs de file de coordonner.

54. Le Président a souhaité la bienvenue au nouveau Chef du service VIH/sida du FNUAP. Le Conseil d'administration a pris note du rapport conjoint (DP/2010/39-DP/FPA/2010/26).

Segment consacré au FNUAP

Déclaration de la Directrice exécutive

55. Dans son important discours final au Conseil d'administration (disponible à l'adresse <http://www.unfpa.org/public/home/exbrd/pid/6783>), la Directrice exécutive du FNUAP a parlé franchement des succès et des lacunes du FNUAP ainsi

que des défis qu'il lui restait à relever pour garantir la transparence et promouvoir le programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement. Elle a rappelé les trois défis sur lesquels elle avait mis l'accent en février 2001, quand elle s'était adressée pour la première fois au Conseil d'administration après avoir pris ses fonctions de Directrice exécutive du Fonds, à savoir : assurer la stabilité financière du Fonds; renforcer ses capacités institutionnelles; et tenir compte du contexte socioculturel dans le cadre de l'élaboration et de l'exécution des programmes. Elle a décrit la façon dont au cours des 10 dernières années, avec ses collègues du FNUAP, elle avait œuvré à la réalisation de ces trois priorités et répondu aux nouvelles demandes associées à la réforme de l'ONU, à l'efficacité de l'aide et à la transparence financière, et accompli des progrès notables. Enfin, elle a appelé l'attention sur les principales difficultés auxquelles le FNUAP et le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement sont encore en butte et les possibilités qui s'offrent pour atteindre les objectifs fixés à l'horizon de 2015 et au-delà.

56. Notant que le montant total des ressources mises à la disposition du FNUAP avait augmenté de 75 % en dollars constants depuis qu'elle avait pris ses fonctions en 2001, la Directrice exécutive a remercié tous les États Membres de leurs contributions et appelé l'attention sur le problème continu de la mobilisation des fonds et la baisse des ressources disponibles pour la planification familiale. Elle a présenté ses vues sur l'obtention de résultats et le renforcement des capacités institutionnelles du Fonds et de ses activités sur le terrain. Elle a noté que dans le domaine de la gestion des ressources humaines, le FNUAP était reconnu comme un organisme phare et que la réorganisation du Fonds poursuivait son cours. Elle a annoncé que les accords relatifs au pays hôte avaient été signés avec l'Égypte et la Turquie, pour les bureaux régionaux du FNUAP au Caire et à Istanbul, respectivement. Elle a souligné que la transparence financière était la priorité absolue et décrit les mesures prises pour s'assurer que les fonds confiés au FNUAP étaient utilisés judicieusement. Enfin, elle a souligné que le FNUAP appliquait une politique de tolérance zéro en matière de fraude et s'employait activement à donner suite aux recommandations d'audit.

57. La Directrice exécutive a souligné que le rapprochement des principes universels et des valeurs culturelles était une question de conviction personnelle et une priorité de l'organisation. Le changement durable ne pouvait jamais venir de l'extérieur mais devait venir de l'intérieur : le FNUAP avait joué un rôle critique en mettant l'accent sur le pouvoir de la culture, s'agissant de changer les normes sociales et le rôle des stéréotypes fondés sur le sexe pour promouvoir l'égalité entre hommes et femmes en faisant appel à la participation des communautés et des dirigeants locaux. Elle a décrit les progrès concrets accomplis par le FNUAP dans la promotion du programme d'action de la Conférence mondiale sur la population et le développement au cours des 10 dernières années, notamment sa contribution à l'augmentation du nombre d'accouchements médicalisés et du taux d'utilisation de la contraception; les progrès accomplis en ce qui concerne l'accès universel à la santé en matière de procréation, la prévention du VIH, l'amélioration de la sécurité des approvisionnements en produits de santé de la procréation, la collecte et l'analyse de données, et pour ce qui est de répondre aux besoins des jeunes et de mettre l'accent sur le rôle fondamental qu'ils jouent dans la réalisation des objectifs de la Conférence internationale sur la population et le développement. Elle a appelé

l'attention sur le travail accompli par le FNUAP dans les situations de crise humanitaire, notamment l'appui qu'il a fourni au Pakistan à la suite des inondations sans précédent qui ont récemment dévasté le pays.

58. Se référant aux directives fournies par l'Assemblée générale dans sa résolution 62/208, elle a souligné que la maîtrise et la direction des programmes par les autorités nationales étaient des éléments fondamentaux de l'approche du FNUAP. Elle a déclaré que le Fonds était attaché au principe de l'exécution nationale et a aussi mis l'accent sur les problèmes qui se posaient en ce qui concerne les capacités des partenaires du Fonds et l'impact sur la transparence financière. Elle a regretté que le Comité des commissaires aux comptes de l'ONU ait émis des réserves au sujet des dépenses engagées au titre de l'exécution nationale dans l'état financier biennal du FNUAP pour 2008-2009. La Directrice exécutive a appelé l'attention sur la question des attributions et contributions qui était au cœur de la poursuite de tout dialogue sur la transparence financière, en particulier dans la mesure où elle était liée à celle de la maîtrise des programmes par les pays. Les États Membres devaient apporter sans tarder une attention étroite à cette question nouvelle. Prenant note des demandes croissantes auxquelles le personnel devait faire face, elle a exprimé l'espoir qu'à partir de l'année prochaine, le Conseil d'administration exigerait que toute décision adoptée soit assortie d'un accord explicite du Conseil concernant ses incidences financières et la fourniture des ressources nécessaires pour les couvrir.

59. La Directrice exécutive s'est référée à l'examen prochain à moyen terme du plan stratégique du FNUAP et aux possibilités de simplifier, d'harmoniser et d'obtenir de meilleurs résultats. Elle a parlé longuement de l'appui sans réserve que le FNUAP avait apporté au principe de l'unité d'action. Elle s'est félicitée de la création d'une nouvelle entité chargée des questions relatives aux femmes, ONU-Femmes, qui représente la voix de toutes les femmes, et a fait part de son intention de travailler en étroite collaboration avec elle pour promouvoir les objectifs communs de l'autonomisation des femmes et de l'égalité des sexes. En conclusion, elle a mis l'accent sur les partenariats importants que le FNUAP avait forgés, élargis et approfondis. Elle a déclaré que le FNUAP n'aurait pas pu accomplir ce qu'il avait accompli aux cours des 10 dernières années sans l'appui du Conseil d'administration et de son vaste cercle d'amis et de partisans. Elle a remercié le Conseil d'administration, d'autres partenaires en matière de développement, les organismes apparentés et l'ensemble du personnel du FNUAP, en notant qu'être à la tête du FNUAP avait été pour elle une expérience inoubliable. Elle a souligné qu'il fallait des champions pour promouvoir la mise en œuvre du programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et que les objectifs du Millénaire pour le développement ne pourraient être atteints que si une attention plus grande était prêtée aux questions de population. Elle a encouragé les États Membres à faire passer ce message au Sommet sur les objectifs du Millénaire pour le développement.

60. De nombreuses délégations ont fait l'éloge des progrès considérables accomplis par le FNUAP sous la direction de la Directrice exécutive dans les domaines critiques de la population et du développement, de la santé et des droits en matière de procréation, de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes. Elles ont félicité la Directrice exécutive de l'efficacité avec laquelle elle avait guidé l'activité du FNUAP au cours des 10 dernières années et lui ont exprimé leur appréciation et leur gratitude pour son dévouement et sa fidélité à la cause du Fonds. Une délégation a noté que son mandat avait été caractérisé par sa modestie et son

professionnalisme, et que l'appui massif exprimé par les délégations montrait clairement que les États Membres étaient absolument satisfaits de la façon dont elle l'avait exécuté. Cette délégation a ajouté que l'accent que la Directrice exécutive avait mis sur la culture et les principes et valeurs universels reconnus par toutes les cultures et religions avait été la clef de ses réalisations exceptionnelles.

61. Exprimant ses remerciements les plus chaleureux à la Directrice exécutive, une délégation a déclaré qu'elle avait été un partenaire solide et fiable dans l'organisation de la quatrième Conférence internationale de Tokyo pour le développement en Afrique et au Sommet du Groupe des Huit (G-8) au Japon en 2008. Une autre délégation a fait l'éloge de la contribution extraordinaire que la Directrice exécutive avait apportée au programme concernant la santé procréative et la santé maternelle et déclaré que grâce à elle, le FNUAP se trouvait dans une bonne position financière et occupait une place importante dans le système multilatéral.

62. Des délégations ont noté qu'il était urgent d'agir pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement et ont encouragé le FNUAP à jouer le rôle qui lui revenait dans la stratégie mondiale du Secrétaire général pour la santé des femmes et des enfants qui serait lancée lors du Sommet sur les objectifs du Millénaire pour le développement le 22 septembre 2010. Elles ont fait l'éloge de l'œuvre accomplie par le FNUAP dans le cadre de son programme mondial pour la sécurité des approvisionnements en produits de santé de la procréation, en particulier son appui aux méthodes adoptées par les pays pour accroître la disponibilité de contraceptifs et d'autres produits essentiels. Des délégations se sont félicitées de la création récente de l'entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme, ONU-Femmes, et ont noté que le FNUAP devrait continuer à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et collaborer avec la nouvelle entité. Tout en reconnaissant le rôle important que le FNUAP jouait dans le domaine des soins de santé maternelle et de santé de la procréation dans les situations d'urgence, une délégation a encouragé le FNUAP à continuer à mener ses activités dans les limites des priorités des groupes sectoriels et à se concentrer sur son mandat fondamental au lieu de chercher à devenir un important acteur humanitaire. Une autre délégation a fermement appuyé les efforts déployés par le FNUAP pour améliorer l'accès à la santé procréative dans les situations de crise.

63. Une délégation a souligné l'importance du renforcement des activités d'audit et de la présentation en temps voulu d'évaluations et de rapports d'audit sur l'exécution nationale. Elle a souligné l'importance du renforcement des contrôles financiers internes, notant qu'il était essentiel que les donateurs aient la conviction que les ressources étaient utilisées judicieusement. Cette délégation a engagé d'autres membres du Conseil d'administration à accroître les ressources destinées à la formation du personnel et à l'amélioration des techniques visant à prévenir la fraude.

64. Des délégations ont mis l'accent sur les liens qui existent entre les objectifs de la Conférence internationale sur la population et le développement et les objectifs du Millénaire pour le développement, et reconnu que ces derniers ne pourraient être atteints que si l'attention voulue était accordée à la dynamique démographique et à la santé procréative. Il a été rendu hommage au Fonds pour son attachement à la lutte contre le VIH/sida et sa volonté à répondre aux besoins non satisfaits en matière de planification de la famille, ses activités visant à promouvoir la coopération Sud-Sud et le renforcement de la collecte et de l'analyse des données.

Les représentants de l'OMS et les partenaires du Fonds en matière de population et de développement ont remercié la Directrice exécutive des liens étroits de partenariat et de coopération qu'elle avait instaurés avec leurs organisations respectives.

65. De nombreuses délégations ont exprimé leurs condoléances au Gouvernement et au peuple pakistanais pour les souffrances et les pertes indicibles causées par les inondations qui avaient dévasté le pays. Plusieurs délégations ont mentionné l'appui qu'elles fournissaient au Pakistan et se sont félicitées des mesures prises par le FNUAP pour améliorer la santé, en particulier la santé maternelle et infantile, dans les régions dévastées du pays. La délégation pakistanaise a exprimé sa gratitude à la communauté internationale et aux organisations internationales pour l'appui qu'elles avaient apporté à son pays à la suite de ces inondations sans précédent. Elle a noté que dans l'histoire récente, nul n'avait eu à faire face à une catastrophe de pareille ampleur et gravité. Elle comptait sur l'appui continu de la communauté internationale et des organismes des Nations Unies à la fois pour les efforts immédiats de secours et de relèvement et pour la phase de reconstruction à long terme. La délégation pakistanaise a déclaré que son pays appréciait les liens de partenariat qui existaient depuis longtemps entre le Pakistan et le FNUAP de même que l'appui que le Fonds lui avait apporté, et a fait l'éloge de la sagacité dont la Directrice exécutive avait fait preuve à la tête du FNUAP.

66. La Directrice exécutive a exprimé ses profonds remerciements aux membres du Conseil d'administration pour leurs paroles élogieuses et l'hommage qu'ils lui avaient rendu pour la façon dont elle avait assuré la direction du Fonds. Elle a souligné que le FNUAP était doté d'un personnel d'une qualité exceptionnelle dont le dévouement et le travail acharné avaient joué un rôle fondamental dans les succès enregistrés par le FNUAP au cours de son mandat. Elle a remercié les membres du Conseil d'administration de leurs avis éclairés et de l'appui qu'ils lui avait apportés à elle personnellement et au Fonds. Elle a réitéré le ferme attachement du Fonds au principe d'une gestion efficace et efficiente et donné au Conseil d'administration l'assurance que le FNUAP continuerait à être une organisation sur laquelle on peut compter. Elle a également confirmé que le FNUAP dépensait judicieusement les fonds mis à sa disposition et s'attachait à utiliser ses ressources de façon optimale. Elle a souligné l'importance du rôle joué par le Sommet sur les objectifs du Millénaire pour le développement et le Sommet du G-8 s'agissant de promouvoir le programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement. Elle avait apprécié l'occasion que le FNUAP avait eue de collaborer avec le Sommet du G-8 et a remercié la France en particulier à cet égard.

67. La Directrice exécutive a réaffirmé que le FNUAP collaborerait avec ONU-Femmes et souligné que telle avait été son intention dès la création de cette nouvelle entité. Elle a noté que la répartition des tâches serait examinée dès que l'entité serait en place. En ce qui concerne la Stratégie mondiale du Secrétaire général pour la santé des femmes et des enfants, elle a souligné que le FNUAP avait collaboré à son élaboration. Elle a évoqué l'action menée dans le cadre de l'initiative Health Four (H4) Plus et l'attention accordée aux questions liées à la mortalité maternelle et à la santé procréative dans les 26 pays les plus fortement touchés. Se référant à l'action humanitaire du Fonds, elle a déclaré que le FNUAP était particulièrement vigilant en ce qui concerne ses priorités, compte tenu en particulier de ses ressources limitées. Elle a dit combien elle appréciait la présence de l'OMS et a noté que cette organisation était le point de référence technique du Fonds qui attachait une grande

valeur à son partenariat avec elle. Elle a conclu en remerciant toutes les délégations de leur appui.

VII. Évaluation

68. La Chef du Service d'intervention humanitaire a présenté la réponse du Fonds aux conclusions de l'évaluation thématique de l'intervention humanitaire du Fonds. Une courte vidéo intitulée *FNUAP, Haïti août 2010* a été projetée avant son exposé.

69. Des délégations ont souligné que l'accès à des services et des produits de santé de la procréation était critique en cas de conflits et de catastrophes naturelles et noté que trop souvent, la santé sexuelle et procréative était ignorée dans ces situations. Il a été déclaré que les efforts déployés par le FNUAP pour promouvoir la santé des femmes et des enfants étaient un aspect essentiel des interventions humanitaires multilatérales. Un certain nombre de délégations ont noté que le FNUAP avait considérablement accru sa visibilité et son influence dans le domaine humanitaire depuis 2006 et était également devenu un membre actif et respecté du Comité permanent interorganisations à l'ordre du jour duquel il avait réussi à mettre les questions de l'égalité des sexes et de la santé et des droits en matière de procréation. Les délégations ont déclaré que le FNUAP avait une rôle unique à jouer en veillant à ce que les femmes aient accès à des services de base en matière de santé de la procréation dans les situations d'urgence, ainsi que dans le domaine de la prévention de la violence sexuelle et sexiste et de la fourniture d'un appui aux victimes de cette violence. Le FNUAP a été félicité de ses efforts visant à élaborer des outils de formation en vue de la mise en œuvre de l'Ensemble minimal de services initiaux pour réduire la mortalité et la morbidité liées à la santé procréative et à mettre au point avec ses partenaires en 2009 la « Trousse de santé sexuelle et procréative destinée aux adolescents vivant dans des situations de crise humanitaire » et le manuel opérationnel correspondant.

70. Les délégations ont appuyé la recommandation du rapport d'évaluation tendant à ce que le FNUAP consolide et rationalise ses activités d'aide humanitaire et ont souligné l'importance de l'élaboration d'un cadre de résultats en matière d'assistance humanitaire assorti d'objectifs et d'indicateurs clairement définis. L'accent a été mis sur l'importance du contrôle de la qualité, du suivi et de l'évaluation, qui sont des éléments cruciaux pour accroître l'efficacité. Les délégations se sont félicitées de la suggestion concernant la mise au point d'un plan d'évaluation de l'action humanitaire et des outils de contrôle nécessaires. Certaines délégations ont souligné qu'il était indispensable que l'administration présente ses réponses en temps utile et ont également demandé qu'un rapport soit établi chaque année sur les progrès de la stratégie du Fonds en matière d'aide humanitaire. Quelques délégations ont demandé comment le Conseil d'administration serait associé à l'élaboration de la nouvelle stratégie d'intervention humanitaire. Une délégation a souligné qu'il faudrait non seulement intégrer l'action humanitaire aux activités du FNUAP mais également intégrer davantage les questions relatives à la santé et aux droits en matière de sexualité et de procréation aux activités d'autres organismes humanitaires des Nations Unies et aux mécanismes nationaux de coordination, dans le cadre de l'approche sectorielle.

71. Plusieurs délégations ont déclaré que le FNUAP devrait jouer un rôle d'appui et de coordination dans les groupes sectoriels au lieu de mettre en place une capacité

majeure d'intervention en cas d'urgence sur le terrain. Elles ont exprimé l'espoir que le problème des bureaux de pays qui ne recevaient pas l'appui qu'ils comptaient des bureaux régionaux et du siège était temporaire et serait réglé par la régionalisation du Fonds. Elles ont fait observer que le rapport d'évaluation n'était pas concluant en ce qui concerne la question de l'intégration de l'intervention humanitaire aux activités de développement et qu'il n'était pas toujours possible de faire une distinction claire entre développement et activités humanitaires.

72. L'accent a été mis sur la nécessité pour le FNUAP de développer les capacités et les compétences de son personnel afin d'être à même de bien exécuter son mandat dans tous les contextes. Notant que d'après l'évaluation, les ressources en personnel sur le terrain étaient inadéquates, en particulier aux niveaux supérieurs, une délégation a demandé au FNUAP de renforcer la formation du personnel et suggéré que des fonctionnaires plus anciens et expérimentés soient déployés sur le terrain en nombre suffisant.

73. Quelques délégations ont noté que la volonté manifestée au niveau mondial de prévenir la violence sexiste n'avait pas été suivie par des actions humanitaires efficaces au niveau des pays et ont demandé des informations au sujet de la République démocratique du Congo. Elles ont également demandé des informations supplémentaires sur la collaboration du FNUAP avec des partenaires non gouvernementaux dans le domaine de l'intervention humanitaire. Une délégation a demandé comment les tâches seraient réparties une fois que la nouvelle entité ONU-Femmes serait mise en place pour appeler une attention accrue sur les besoins des femmes en matière de santé sexuelle et procréative dans les situations d'urgence.

74. La Directrice exécutive adjointe (Programme) a remercié le Conseil d'administration de l'intérêt qu'il portait à la question de l'intervention humanitaire. Elle a précisé que la réponse de l'administration à l'évaluation avait été affichée sur le plan interne sur l'intranet du Fonds en mars 2010 et que le FNUAP veillerait à afficher régulièrement des informations sur son site Web extérieur. En ce qui concerne la question de la capacité du FNUAP à agir en cas d'urgence humanitaire, elle a souligné que le Fonds axait ses activités sur les domaines dans lesquels il disposait d'un avantage relatif du fait de son mandat et qu'il ne cherchait pas à aller au-delà de ses moyens. Elle a noté que les observations des membres du Conseil d'administration à cet égard seraient utiles. En ce qui concerne la question du niveau du personnel du FNUAP sur le terrain, elle a fait observer qu'au niveau des pays, la classe des postes approuvés par le Conseil d'administration était moins élevée que dans les autres organismes des Nations Unies. Le FNUAP serait heureux que le Conseil d'administration l'aide à relever le niveau des postes de son personnel afin qu'il soit comparable à celui des postes dans d'autres organismes des Nations Unies. La Directrice exécutive adjointe (Programme) a convenu que tous les fonctionnaires devaient avoir une capacité minimale en matière d'intervention humanitaire. Elle a fait observer que les bureaux régionaux du FNUAP s'employaient à élaborer des stratégies qui leur permettraient de mieux réagir en cas de crise humanitaire. Elle a déclaré qu'il existait un potentiel immense en matière de renforcement des capacités dans la région de l'Afrique. Le FNUAP avait l'intention de renforcer ses capacités opérationnelles afin de pouvoir intervenir en cas de crise humanitaire. La Directrice exécutive adjointe a conclu en se félicitant de l'intérêt porté par le Conseil d'administration à l'élaboration de la prochaine stratégie d'intervention humanitaire et déclaré que le FNUAP serait heureux de communiquer chaque année des informations sur les progrès de la stratégie.

75. Le Directeur de la Division du Programme a noté que le FNUAP continuerait à collaborer avec le Conseil d'administration en ce qui concerne l'élaboration de la stratégie, notamment dans le cadre de l'examen à moyen terme du plan stratégique. Il a déclaré que le FNUAP était en train de recruter rapidement du personnel. Il avait observé que les leçons tirées de l'expérience dans la République démocratique du Congo et en Somalie étaient prises en compte dans l'élaboration de la nouvelle stratégie d'intervention humanitaire.

76. La Chef du Service d'intervention humanitaire a remercié les délégations de leur appui et des directives qu'ils avaient fournies et déclaré que le Service travaillait en collaboration avec le Service de la sécurité des approvisionnements du Fonds en matière de produits de santé procréative et était en mesure de déployer très rapidement des produits dans les situations humanitaires. Comme le FNUAP n'était pas assez important pour avoir son propre système logistique, il travaillait en collaboration avec le Programme alimentaire mondial, lequel, de son côté, jugeait utile d'avoir un partenaire comme le FNUAP pour s'occuper des questions concernant la santé sexuelle et procréative. Au Pakistan, par exemple, le FNUAP et le Programme alimentaire mondial s'occupaient ensemble des problèmes de nutrition des mères allaitantes. Dans la République démocratique du Congo, la complexité de la situation et des problèmes de sécurité avaient entravé l'action humanitaire. La Chef du Service d'intervention humanitaire a fait observer que le FNUAP jouait un rôle clef dans le renforcement des capacités nationales et que la participation des communautés était un élément crucial des activités du Fonds dans les situations d'après conflit. Se référant aux succès remportés en Ouganda grâce au partenariat étroit qui avait été établi entre le Gouvernement et d'autres partenaires de développement, elle a souligné la nécessité d'un partenariat plus étroit entre tous les acteurs dans la République démocratique du Congo.

77. S'agissant du rôle du Fonds dans les groupes sectoriels, la Chef du Service d'intervention humanitaire a précisé que le FNUAP n'était pas un chef de groupe, mais qu'il jouait un rôle actif dans le groupe sectoriel de la santé où il dirigeait les activités concernant la santé procréative et travaillait en étroite collaboration avec l'OMS. Dans le groupe de la protection, le FNUAP et l'UNICEF dirigeaient conjointement les activités de prévention de la violence sexuelle et de lutte contre ce fléau. En outre, le FNUAP jouait un rôle important dans la communication de données au sein du groupe du relèvement rapide. Ainsi, le FNUAP a pu fournir des données au Bureau de la coordination des affaires humanitaires et à la Banque mondiale en Haïti, quand une grande partie de la base de données du pays a été détruite par le tremblement de terre. La Chef du Service d'intervention humanitaire a souligné que le FNUAP était de plus en plus apprécié sur le plan international pour l'aide qu'il apportait aux opérations de recensement et en matière de collecte, d'analyse et de diffusion de données. S'agissant du recours à des renforts mobilisables dans les situations humanitaires, elle a noté que le FNUAP collaborait étroitement avec d'autres partenaires, notamment le Conseil norvégien pour les réfugiés.

VIII. Programmes de pays et questions connexes

78. La Directrice exécutive adjointe (Programme) a présenté un exposé général sur les six projets de descriptif de programme de pays dont le Conseil d'administration était saisi pour examen, concernant le Burkina Faso et la Zambie en Afrique; la Somalie dans la région des États arabes; l'Indonésie et les Maldives dans la région de l'Asie et du Pacifique et l'Uruguay dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes. Les directeurs régionaux du FNUAP pour l'Afrique, les États arabes, l'Asie et le Pacifique et l'Amérique latine et les Caraïbes ont donné des informations détaillées sur les programmes concernant leurs régions respectives.

79. Les délégations ont apprécié que les programmes aient été formulés sous la direction des pays et alignés sur les plans, priorités et stratégies nationaux. Elles ont salué l'action menée par le FNUAP dans les domaines de la santé procréative, de la dynamique démographique et de l'égalité des sexes. Les efforts tangibles qui ont été déployés pour accroître le taux d'utilisation des contraceptifs et réduire la mortalité liée à la maternité ont été relevés. Parallèlement, il a été souligné que dans certains pays, il était nécessaire de redoubler d'efforts pour réduire encore la mortalité liée à la maternité, accroître le taux d'utilisation des contraceptifs et répondre aux besoins non satisfaits en matière de planification de la famille. Des délégations ont préconisé un renforcement de la collaboration et de l'échange d'informations avec d'autres partenaires de développement. Elles ont salué l'accent mis sur le renforcement des capacités nationales, en particulier pour promouvoir le programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et ont demandé que les capacités des bureaux de pays soient également renforcées. Elles ont souligné l'importance de la prise en compte des variables démographiques dans les politiques de développement. Certaines délégations ont demandé que les indicateurs de produit dans certains descriptifs de programme de pays soient révisés de manière à être plus robustes et mesurables et mieux alignés sur les indicateurs nationaux. Des délégations ont exprimé leurs condoléances au Pakistan pour les pertes et les souffrances causées par les inondations sans précédent qui ont dévasté le pays.

80. Les délégations du Burkina Faso, de l'Indonésie, de la Somalie et de l'Uruguay ont remercié le FNUAP de la façon dont il avait collaboré avec leurs gouvernements pour formuler leurs programmes de pays respectifs. Elles ont félicité la Directrice exécutive pour le travail remarquable qu'elle avait accompli à la tête du FNUAP et l'ont remerciée de l'appui que le Fonds apportait à leur pays. En outre, elles ont salué la transparence, la flexibilité et le professionnalisme du personnel du FNUAP.

81. La Directrice exécutive adjointe (Programme) et les Directeurs des bureaux régionaux ont remercié les délégations de leurs observations et de leurs conseils et réaffirmé que le FNUAP travaillait en étroite collaboration avec les gouvernements et d'autres partenaires de développement, y compris la société civile. Ils ont déclaré au Conseil d'administration que le FNUAP avait pris note de leurs observations concernant certains descriptifs de programme de pays et qu'ils les communiqueraient aux pays concernés afin qu'il en soit pris compte dans l'établissement final des programmes. Les indicateurs s'inspiraient des plans nationaux sur lesquels les descriptifs de programme de pays étaient alignés, mais le FNUAP s'efforcerait d'en fixer de nouveaux, plus robustes. L'accent a été mis sur l'attachement et l'appui continu du FNUAP au principe d'unité d'action.

82. Conformément à la décision 2006/36 du Conseil d'administration, celui-ci a approuvé selon le principe de l'approbation tacite, sans discussion ni présentation, les programmes de 10 pays ci-après qui avaient fait l'objet de débats lors de sa session annuelle de 2010 : pour la région de l'Afrique – le Swaziland; pour la région des États arabes – l'Iraq et le territoire palestinien occupé; pour la région de l'Asie et du Pacifique – le Cambodge, la Chine et la République populaire démocratique de Corée; et pour les régions de l'Europe orientale et de l'Asie centrale – l'Azerbaïdjan, le Bélarus, la Géorgie et la Turquie. En outre, conformément à la décision 2006/36, le Conseil d'administration a pris note des projets de descriptif de programme de pays pour le Burkina Faso, l'Indonésie, les Maldives, la Somalie, l'Uruguay et la Zambie, ainsi que les observations y relatives, qui seront communiquées aux pays concernés afin qu'il en soit tenu compte dans l'établissement final des programmes.

IX. Questions diverses

Cérémonie d'adieu en l'honneur de la Directrice exécutive du FNUAP

83. Le Conseil d'administration a tenu une cérémonie d'adieu en l'honneur de la Directrice exécutive du FNUAP dont le mandat prendra fin le 31 décembre 2010. Dans sa déclaration, le Président du Conseil d'administration a évoqué la vision de la Directrice exécutive, son dévouement et ses qualités de direction, ainsi que l'œuvre qu'elle avait accomplie à la tête du FNUAP et le riche héritage qu'elle laisserait. Il s'est préféré à l'accent qu'elle avait mis sur la prise en compte des valeurs culturelles et religieuses pour promouvoir le développement durable et a noté les nombreuses contributions qu'elle avait apportées, notamment en ce qui concerne la mobilisation des ressources, la réforme de l'ONU, l'autonomisation des femmes, et la fourniture d'une aide aux gouvernements dans les domaines de la population et de la santé maternelle et infantile. Il a conclu en notant qu'elle avait touché la vie de nombreuses personnes à travers le monde et réussi à l'améliorer grâce à ses efforts inlassables au FNUAP. Cet héritage ne serait jamais oublié.

84. Des déclarations ont également été faites par l'Administrateur du PNUD; le Vice-Président du Conseil d'administration (États africains), s'exprimant au nom des États d'Afrique; le Vice-Président du Conseil d'administration (États de l'Asie et du Pacifique), au nom des États de l'Asie et du Pacifique; la délégation du Mexique, au nom des États d'Amérique latine et des Caraïbes; le Vice-Président du Conseil d'administration (Europe occidentale et autres États), au nom des États d'Europe occidentale et autres États; le Vice-Président du Conseil d'administration (Europe orientale), au nom des États d'Europe orientale; la délégation du Yémen, au nom du Groupe des 77 et de la Chine; la délégation de l'Arabie saoudite; la délégation du Kenya, la délégation de la Turquie, la délégation du Luxembourg, la délégation de la Chine; et la délégation de la Ligue des États arabes. (On trouvera les déclarations disponibles sur le site <http://unfpa.org/public/home/about/ed/pid/6707>.)

85. Des délégations ont mis l'accent sur la passion de la Directrice exécutive pour son travail et sur son profond attachement à la cause du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, en particulier en ce qui concerne la promotion de la santé procréative, de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes. Elles ont noté que sa direction éclairée avait renforcé

la crédibilité du FNUAP. Les États africains l'ont remercié de tout ce qu'elle avait fait pour le continent et les femmes en Afrique. Son profond attachement à la réforme de l'ONU et au principe de l'unité d'action et la haute estime dont elle jouissait au sein du système des Nations Unies ont été relevés. Les délégations ont salué son professionnalisme, ses capacités de gestion et les remarquables qualités de direction dont elle avait fait preuve à la tête du FNUAP. Elles ont également noté qu'elle avait toujours été prête et disposée à engager un dialogue ouvert et transparent avec les membres du Conseil d'administration.

86. Les délégations ont salué l'humanité de la Directrice exécutive, sa sensibilité aux valeurs culturelles, son approche progressive du développement, associées à sa franchise et son ouverture d'esprit. Elles ont également fait l'éloge de sa ténacité et de son courage dans la lutte contre la pauvreté. Elles l'ont félicitée de son action pour promouvoir le programme de la Conférence internationale sur la population et le développement et de son ferme attachement au principe de la maîtrise nationale de sa mise en œuvre. Elles ont déclaré que son départ laisserait un grand vide mais que l'héritage qu'elle laissait au FNUAP et au monde du développement perdurerait.

87. La Directrice exécutive a remercié les membres du Conseil d'administration d'avoir organisé cette cérémonie d'adieu en son honneur. Elle a exprimé ses profonds remerciements à toutes les délégations et déclaré qu'elle avait été profondément touchée par leurs paroles. Elle a déclaré que lorsqu'on lui demandait la clef de son succès dans son dialogue avec le Conseil d'administration, elle répondait toujours qu'elle reposait sur trois facteurs : l'honnêteté, la transparence et l'humilité. Elle a remercié le Conseil d'administration de l'appui sans faille qu'il lui avait apporté et des conseils qu'il lui avait prodigués tout au long de son mandat. Elle a également remercié en particulier le Secrétaire général des Nations Unies, son prédécesseur, et sa propre prédécesseure au FNUAP. Elle a exprimé sa gratitude à tous les partenaires du FNUAP, gouvernements et organismes non gouvernementaux et organismes des Nations Unies. Elle a conclu en remerciant ses deux directrices exécutives adjointes et l'ensemble du personnel du Fonds, notant que sans leur appui, le FNUAP ne serait pas arrivé à accomplir ce qu'il avait accompli. Enfin, elle a remercié son mari, qui était présent dans la salle de conférence, pour l'appui qu'il lui avait apporté et qui avait été joué un rôle crucial dans ses propres réalisations.

88. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2010/28 : Remerciements adressés à Thoraya Ahmed Obaid, Directrice exécutive du Fonds des Nations Unies pour la population, 2001-2010.

Réunions informelles et activités connexes

89. On trouvera ci-après la liste des réunions informelles et activités connexes :

a) Réunion au cours de laquelle le Directeur du Service de la santé procréative du FNUAP a communiqué des informations sur la Stratégie mondiale du Secrétaire général pour la santé des femmes et des enfants;

b) Réunion informelle sur l'appui apporté par le FNUAP à l'intervention humanitaire après les inondations qui ont dévasté le Pakistan, tenue sous la présidence de la Directrice exécutive adjointe (Programme). Des exposés ont été faits par le Représentant permanent du Pakistan auprès de l'Organisation des Nations Unies et le Directeur régional du FNUAP pour la région de l'Asie et du Pacifique. Une brève vidéo a été présentée sur l'action menée par le FNUAP au Pakistan pour

atteindre les personnes les plus démunies dans les districts touchés par les inondations;

c) Présentation par l'Administrateur associé du PNUD de la question du réalignement du Bureau de la prévention des crises et du relèvement rapide. Exposé du Directeur du Bureau de la prévention des crises et du relèvement sur la façon dont le PNUD envisageait d'améliorer ses modalités opérationnelles dans les situations d'urgence sur la base des recommandations formulées lors du récent examen stratégique;

d) Réunion d'information sur l'Initiative Internet, placée sous la présidence du Directeur des communications, et exposé du Directeur du site Web et des médias en ligne;

e) Lancement officiel, le 2 septembre 2010, au cours de la réunion du Conseil d'administration, du nouveau portail Internet GATEWAY du Bureau du Fonds d'affectation spéciale multidonateurs qui fournit des informations en temps réel. La réunion était présidée par l'Administrateur associé qui a fait une déclaration liminaire. Des exposés ont été faits par l'Administrateur assistant et Directeur du Bureau de la gestion et le Coordonnateur exécutif du Bureau du fonds d'affectation spéciale multidonateurs;

f) Exposé liminaire de l'Administrateur associé du PNUD sur l'intervention du PNUD face aux inondations au Pakistan. L'Administrateur assistant du PNUD et Directeur régional pour l'Asie et le Pacifique, le Représentant permanent du Pakistan auprès des Nations Unies et le Directeur du Bureau de la prévention des crises et le relèvement ont fait chacun un exposé.
